

LE 15 JUIN 2021

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

Les collègues « oubliés » du SEGUR l'ont bien compris. C'est au Ministère que cela se passe. Maintenant, c'est tous ensemble que nous devons aller interpeller O. Véran pour revendiquer :

- L'AUGMENTATION DES SALAIRES DE 400 € POUR TOUS
- LA REVALORISATION DU POINT D'INDICE À 6 €
- CRÉATION D'UN 13ÈME MOIS POUR TOUS
- 100 000 EMPLOIS POUR L'HÔPITAL ET 200 000 EMPLOIS DANS LES EPHAD
- UN PLAN MASSIF DE TITULARISATION
- UN PLAN MASSIF DE PROMOTION PROFESSIONNELLE

LA « REVALORISATION » NE CONCERNE QUE CERTAINS PARAMÉDICAUX, SOIT ENVIRON 1 AGENT SUR 3.

Avril 2021 : l'État sort le carnet de chèques, de l'argent tombe tout seul comme les cloches de Pâques ! Champagne ? Pas pour tout le monde !

- RIEN POUR LES ADMINISTRATIFS !
- RIEN POUR LES OUVRIERS !
- RIEN POUR LES CONTRACTUELS !
- RIEN POUR LES AGENTS DE SERVICES HOSPITALIERS !
- RIEN POUR LES INFIRMIÈRES RESTÉES EN CATÉGORIE B !
- RIEN POUR LES TECH LABO, LES PREPARATEUR EN PHARMACIE, LES PSYCHOLOGUES, LES DIETETICIEN(NE)S

Cette augmentation de salaire interviendrait au 1er octobre 2021.

L'engagement était de 15 000 emplois qui n'ont toujours pas été créé pendant la crise et avec aucune garantie qu'ils le soient un jour et la création de 4 000 lits !

Prudence, dans le Ségur « LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS ! »

Le gouvernement annonce des revalorisations mirifiques dans une infographie destinée au grand public. Nous ne disposons à l'heure actuelle ni des grilles de traitement exacts, ni des décrets d'application.

LA PRÉSENTATION DES CAS EST PARTICULIÈREMENT MALHONNÊTE.

1/ la revalorisation est affichée avec les 183 € déjà versés. Il faut donc retrancher 183 € aux augmentations affichées en gros... et on tombe de haut !



2/ les salaires en net présentés sont gonflés à l'hélium... Le gouvernement a-t-il inclus la prime semestrielle ou les weekends ? En tout cas ça ne correspond à aucun traitement de base réel.

3/ les cas types proposés (après 1, 5, 20 ans et en fin de carrière) masquent les écarts de revalorisation au cours de la carrière. On veut les grilles !

- Le gouvernement met surtout en avant les augmentations des **infirmiers en soins généraux**, auxquels seraient assimilés les manip radio, les ergothérapeutes, les orthoptistes, les psychomotriciens et les pédicures podologues. +107 € au bout d'un an et +152 € au bout de 5 ans. Pour les revalorisations à 20 et à 40 ans, elles sont de 278 € et de 353 € mais qui concernent-elles ? Les Infirmières quittent en moyenne la fonction publique hospitalière au bout de 7 ans. **Les infirmières restées en catégorie B, qui sont les plus anciennes, ne sont pas concernées par les augmentations !** Elles auront la possibilité d'intégrer la catégorie A : à quelles conditions ?
- Pour les **infirmiers spécialisés**, IADE, IBODE, puéricultrices : **plus 16 € net au bout d'un an**, il faudra attendre les soldes pour faire péter le champagne ! **Ça, c'est de la reconnaissance du niveau master !** Au bout de 5 ans 84 €, puis 395 € au bout de 20 ans et 368 € en fin de carrière.
- Pour les **aides-soignants**, le passage en catégorie B est absolument royal : « **plus 45 € net au titre du passage en catégorie B** » la première année. **Merci Patron !** Plus 78 € au bout de 5 ans, plus 152 € au bout de 20 ans (tout se mérite) et plus 468 € à 62 ans (mais dans quel état !!!).
- **Les cadres de santé**, à qui l'on demande de relayer chez les agents les orientations politiques du gouvernement, **sont bien mal servis : la première année, ZERO €, nib, wallou, macache bono !** Puis 78 € au bout de 5 ans, 438 € au bout de 20 ans et 211 € en fin de carrière.
- Pour finir, les **masseurs-kinésithérapeutes**, +119 € net la première année, puis 160 € net au bout de 5 ans, 371 € au bout de 20 ans et 393 € en fin de carrière. Pas de quoi pavoiser...

POUR L'INSTANT CETTE INFORMATION RELÈVE D'UN EFFET D'ANNONCE

Parce qu'on ne sait encore rien des échelons intermédiaires : quels indices par échelons, quel nombre d'échelons par grille ?

Comme à son habitude, le gouvernement communique sur les bornages indiciaires mais pas sur un éventuel allongement de carrière (souvenons-nous du PPCR et du droit d'option des infirmiers) !

On ne sait toujours rien des modalités de reclassement sur les nouvelles grilles !

À chaque fois qu'il y a un reclassement, des collègues se retrouvent lésés car ils y perdent de l'ancienneté (rappelons-nous ici aussi du PPCR !!)